

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 44^e année – N° 34 – Jeudi 29 septembre 2022

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journallofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023

– de la loi du 22 juin 2022 sur le tourisme (L_{Tour}).

Delémont, le 20 septembre 2022.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 6 septembre 2022

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du comité du « Secours d'hiver Jura » pour la fin de la législature 2021-2025:

– M^{me} Isabelle Jolidon-Fleury, Porrentruy,
en remplacement de M. Jean-Noël Theurillat.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêtés, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2022

- de l'arrêté du 22 juin 2022 approuvant la modification de la convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE);
- de la modification du 29 juin 2022 de la loi concernant le fonds pour le soutien aux formations professionnelles;
- de l'arrêté du 29 juin 2022 portant octroi d'un crédit-cadre au Service de l'enseignement et au Service de la formation postobligatoire destiné au financement de la mise en application du plan d'action numérique jurassien de la formation dans la scolarité obligatoire et la formation postobligatoire.

Delémont, le 13 septembre 2022.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 6 septembre 2022

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du Conseil de fondation de l'« Œuvre jurassienne de secours » pour la fin de la législature 2021-2025:

– M^{me} Isabelle Jolidon-Fleury, Porrentruy,
en remplacement de M. Jean-Noël Theurillat.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Arrêté portant modification des zones S1 et S2 de protection des eaux souterraines de la source de Devant le Val à Charmoille

Le Département de l'environnement,

vu l'arrêté du Gouvernement de la République et Canton du Jura du 14 janvier 2014 concernant la détermination du plan et du règlement des zones de protection pour les sources communales d'Alle, La Baroche et Porrentruy situées sur la commune de La Baroche;

vu la note technique du 1^{er} juillet 2022 établie par CSD Ingénieurs SA à Delémont;

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journallofficiel@lepays.ch

Dernier délai:

jusqu'au lundi 12 heures

vu l'article 19 de la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux¹⁾;

vu l'article 29 de l'ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux²⁾;

vu l'article 39 de la loi du 28 octobre 2015 sur la gestion des eaux³⁾;

arrête:

Article premier Le plan des zones de protection de la source de Devant le Val à Charmoille est adapté conformément à la note technique du 1^{er} juillet 2022.

Art. 2 La présente décision peut faire l'objet d'une opposition par écrit devant le Département de l'environnement dans les trente jours (dix jours s'il s'agit d'une décision incidente) à compter de sa notification (art. 98 Cpa). L'opposition doit être motivée et comporter les éventuelles offres de preuve. Elle doit être datée et signée par l'opposant ou son mandataire (art. 98, al. 2 et 3, Cpa). La procédure d'opposition est la condition préalable à tout recours ultérieur (art. 96 Cpa).

Art. 3 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement. Delémont, le 29 septembre 2022.

Le Ministre du Département de l'environnement:
David Eray.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 250.2

Commune: Courroux

Vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR), l'article 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière (OSR), l'article 2 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux et l'article 2 de l'Ordonnance concernant les réglementations locales du trafic du 17 décembre 2013, la République et Canton du Jura, par le Service des infrastructures, publie la restriction de circulation suivante:

Motifs: **Dernière étape de la réfection de la traversée de Courroux**

Durée: **Du lundi 3 octobre 2022 à 5h00 au vendredi 7 octobre 2022 à 19h00**

Exceptions: Bordiers autorisés

Particularités: Les travaux étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que la restriction soit reportée ou modifiée à court terme.

Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à cette mesure.

Les oppositions devront parvenir, sous pli recommandé, au Service des infrastructures, 7b, rue Saint-Maurice, Case postale 971, 2800 Delémont. La mesure étant ordon-

née pour des questions de sécurité routière, l'effet suspensif des oppositions est retiré.

Delémont, le 23 septembre 2022.

Service des infrastructures
L'ingénieure cantonale: Sheila Demierre.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 247.1

Commune: Bonfol

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Pose de branchements ferroviaires**

Tronçon: **Rue de la Gare, Bonfol**

Durée: **Du 11 octobre 2022 à 6h30 au 12 octobre 2022 à 17h00**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 19 août 2022.

Service des infrastructures
L'ingénieure cantonale: Sheila Demierre.

Service du développement territorial

Procédure d'approbation du projet d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: Val Terbi, Montsevelier

Projet: S-0179154.1 / Station transformatrice Bas du Village (Montsevelier)

- Construction d'une nouvelle station préfabriquée sur la parcelle 1084
- Démontage de l'ancienne station (S-0125366)

Coordonnées: 2604998 / 1245371

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont.

Le dossier sera mis à l'enquête du 29 septembre au 28 octobre 2022 dans la commune de Val Terbi.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute

personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle
Delémont, le 20 septembre 2022.

Recette et administration de district
des Franches-Montagnes

Inventaire public

L'inventaire public de la succession de feu M^{me} Sabine Egger, née le 23 avril 1969, originaire des Bois, en son vivant domiciliée aux Bois, décédée le 30 octobre 2021, a été clôturé le 20 septembre 2022. Conformément à l'art. 584 alinéa 1 du Code civil suisse, cet inventaire public peut être consulté pendant un mois dès la présente publication par les intéressés (héritiers, créanciers, débiteurs, etc.) auprès de M^e Carole Filippini, notaire à Saignelégier.

Conformément à l'art. 55 du décret sur l'établissement d'inventaires (RSJU 214.431), le notaire pourra délivrer aux intéressés, sur demande et à leurs frais, des copies ou extraits de l'inventaire.

Saignelégier, le 29 septembre 2022.

Recette et administration de district
des Franches-Montagnes.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Bourrignon

Entrée en vigueur du règlement sur les élections communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Bourrignon le 22 juin 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 5 septembre 2022.

Réuni en séance du 20 septembre 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bourrignon, le 21 septembre 2022.

Conseil communal.

Les Breuleux

Assemblée communale extraordinaire lundi 24 octobre 2022, à 20 h 00, à la salle de spectacles

Ordre du jour:

1. Approuver la modification standard du plan de zones et le changement d'affectation de la parcelle N° 1154 du ban des Breuleux de zone à bâtir en zone mixte.
2. Vente à la société Gendon Immobilier SA de la parcelle N° 1154, environ 2188 m² de terrain situé en zone à bâtir, au prix de Fr. 120.-/m², pour la construction d'une boulangerie artisanale avec laboratoire et tea-room ainsi que des logements adaptés.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 120000.- pour le changement des conduites d'eau potable dans le cadre de la construction du bassin d'eau pluviale de la rue de la Gare; donner compétence au Conseil communal pour le financement.

Les Breuleux, le 21 septembre 2022.

Conseil communal.

Châtillon

Entrée en vigueur du règlement sur les élections communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Châtillon le 28 juin 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 13 septembre 2022.

Réuni en séance du 19 septembre 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} août 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bourrignon, le 22 septembre 2022.

Conseil communal.

Châtillon

Assemblée communale extraordinaire jeudi 27 octobre 2022, à 20 h 00, à la salle communale, Route de Courrendlin 3

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable de

la Commune municipale de Châtillon, ainsi que son règlement tarifaire.

3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux de la Commune municipale de Châtillon, ainsi que son règlement tarifaire.

4. Prendre connaissance du décompte final du projet de rénovation du bâtiment scolaire et consolider le crédit.

Les règlements mentionnés aux points 2 et 3 de l'ordre du jour sont déposés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Châtillon, le 22 septembre 2022.

Conseil communal.

Rectificatif de l'avis paru dans le Journal officiel N° 33 du jeudi 22 septembre 2022

Courchavon

Entrée en vigueur du règlement sur les élections communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courchavon le 7 juillet 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 5 septembre 2022.

Réuni en séance le 12 septembre 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au **6 septembre 2022**.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courchavon, le 12 septembre 2022.

Conseil communal.

Courtételle

Résultat de la votation communale du 25 septembre 2022

Approuvez-vous, selon le message du Conseil communal, le crédit d'études de CHF 1030000.- TTC en vue de la réalisation d'un nouveau complexe scolaire?

Electeurs inscrits: 2022

Bulletins rentrés: 1000

Bulletins valables: 972

Nombre de OUI: 681

Nombre de NON: 291

Le crédit d'études de 1030000.- francs en vue de la réalisation d'un nouveau complexe scolaire est donc accepté.

Voies de droit:

Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Tribunal de première instance du Tribunal cantonal à Porrentruy, dans les dix jours qui suivent la découverte du motif de recours. Il peut encore être formé recours dans les trois jours qui suivent la présente publication au Journal officiel, même si le délai de dix jours susmentionné est écoulé.

Courtételle, le 26 septembre 2022.

Conseil communal.

Delémont**Résultats de la votation communale du 25 septembre 2022**

1. Acceptez-vous, selon message du Conseil de Ville, la modification de l'article 30 al. 2 du ROCM donnant compétence au Conseil de Ville de fixer la rémunération et le taux d'occupation du maire et des autres membres du Conseil communal?

Electeurs inscrits: 9018
 Bulletins rentrés: 3292
 Bulletins valables: 3127
 Nombre de OUI: 1782
 Nombre de NON: 1345

La modification de l'article 30 al. 2 du ROCM donnant compétence au Conseil de Ville de fixer la rémunération et le taux d'occupation du maire et des autres membres du Conseil communal est acceptée.

2. Acceptez-vous, selon message du Conseil de Ville, la modification de l'article 17 ch. 1 du ROCM concernant l'incompatibilité des fonctions de chef de service et adjoint au chef de service avec celle de membre du Conseil de Ville et introduisant un devoir de récusation pour les autres membres du Conseil de Ville liés à la Commune municipale par un rapport de service?

Electeurs inscrits: 9018
 Bulletins rentrés: 3512
 Bulletins valables: 3303
 Nombre de OUI: 2556
 Nombre de NON: 747

La modification de l'article 17 ch. 1 du ROCM concernant l'incompatibilité des fonctions de chef de service et adjoint au chef de service avec celle de membre du Conseil de Ville et introduisant un devoir de récusation pour les autres membres du Conseil de Ville liés à la Commune municipale par un rapport de service est acceptée.

3. Acceptez-vous, selon message du Conseil de Ville, la modification des articles 27, 29, 32 et 46 du ROCM attribuant la compétence au Conseil communal de nommer le chancelier communal et au Conseil de Ville celle d'élire le secrétaire du Conseil de Ville?

Electeurs inscrits: 9018
 Bulletins rentrés: 3592
 Bulletins valables: 3507
 Nombre de OUI: 2500
 Nombre de NON: 1007

La modification des articles 27, 29, 32 et 46 du ROCM attribuant la compétence au Conseil communal de nommer le chancelier communal et au Conseil de Ville celle d'élire le secrétaire du Conseil de Ville est acceptée.

Voies de droit: les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Tribunal de première instance du Tribunal cantonal à Porrentruy, dans les dix jours qui suivent la découverte du motif de recours. Il peut encore être formé recours dans les trois jours qui suivent la présente publication au Journal officiel, même si le délai de dix jours susmentionné est écoulé.

Delémont, le 26 septembre 2022.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées
 par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Delémont**Restriction de circulation****Rue Emile-Boéchat, Delémont**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, la Police municipale informe les usagers que la route susmentionnée sera temporairement en sens unique comme précisé ci-après:

Motif: **Comptoir du Jura**
 Tronçon: **De la Rue Emile-Boéchat 51 (JF Pneus SA) au Carrefour Rue Emile-Boéchat – Voirnet**
 Durée: **Du vendredi 21 octobre 2022 au dimanche 30 octobre 2022**

Renseignements: Police municipale Delémont
 (téléphone 032 422 44 22)

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette perturbation du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 21 septembre 2022.

Police municipale de Delémont.

Develier**Entrée en vigueur de la modification du règlement d'organisation et d'administration**

La modification du règlement susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Develier le 27 juin 2022, a été approuvée par le Gouvernement de la République et Canton du Jura le 6 septembre 2022.

Réuni en séance du 19 septembre 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 15 septembre 2022.

La modification du règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au Secrétariat communal.

Develier, le 21 septembre 2022.

Conseil communal.

Montfaucon**Entrée en vigueur du règlement sur les élections communales**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Montfaucon le 25 avril 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 7 septembre 2022.

Réuni en séance du 19 septembre 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} août 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Montfaucon, le 22 septembre 2022.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Avis de construction

Alle

Requérants: Christine et Pascal Ribeaud, Champs Saint-Martin 15, 2942 Alle. Auteur du projet: Bleyaert et Mingier SA, Grand-Rue 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une extension pour chambres d'hôtes, espace de soins et changement de couleur des façades et des volets existants.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 5769, sise à la rue Champs Saint-Martin, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogations requises: Article 2.5.1 RCC (distance à la voie publique); article HA14 RCC (distances et longueurs).

Dimensions: Longueur 18m57, largeur 9m79, hauteur 3m30, hauteur totale 3m30.

Genre de construction: Matériaux façades: briques ThermoCellit, crépi teinte taupe; toiture: dalle B.A. isolée et étanchée, fini gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 31 octobre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 22 septembre 2022.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérants: Donzé-Baume, Branch of Richemont International SA, Rue du Succès 20, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: A&A Atelier d'Architecture, Stéphane Horni, Bois-Gentil 9, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Description de l'ouvrage: Nouveaux accès à la manufacture en lieu et place du couvert ouvert existant et transformations intérieures partielles.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 2382, sise à la rue Au Fol, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAa. Plan spécial: Au Fol.

Dimensions: Longueur 26m26, largeur 5m80, hauteur 3m54, hauteur totale 3m54.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 31 octobre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 22 septembre 2022.

Conseil communal.

Courtedoux

Requérante et auteure du projet: Commune de Courtedoux, Karine Cerf, Rue du Collège 30a, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Construction d'un bûcher pour entreposer du bois.

Cadastre: Courtedoux. Parcelle N° 716, sise à la rue Le Pilay 191, 2905 Courtedoux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dimensions: Longueur 8m30, largeur 3m05, hauteur 2m10, hauteur totale 2m50.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois, bardage bois ajouré, teinte idem existant; toiture: tuiles idem existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtedoux, Rue du Collège 30A, 2905 Courtedoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 31 octobre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 22 septembre 2022.

Conseil communal.

Delémont

Requérant et auteur du projet: Claude Müller, Les Œuchettes 18, 2732 Reconvilier.

Description de l'ouvrage: Pose d'un vélux sur le pan sud du toit de l'immeuble.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1172, sise à la Rue du 23-Juin 11, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogation requise: Art. 117 al. 4 RCC - dimensions.

Dimensions: 78 x 118 cm.

Genre de construction: Matériaux: bois.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 31 octobre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 22 septembre 2022.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant: A's Donuts Sàrl, Asef Arguz, 89, rue Auguste-Quiquerez, 2800 Delémont. Auteur du projet: atelier.frd Sàrl, rue du 23-Juin 65, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation, sans travaux, du local existant en surface de vente d'articles de pâtisserie à consommer sur place ou à l'emporter.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1992, sise à l'Avenue de la Gare 22, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CCo.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 31 octobre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 26 septembre 2022.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérants: Algas et Eris Sadrija, Rue de Chaux 39, 2800 Delémont. Auteur du projet: Algas Sadrija, Rue de Chaux 39, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Agrandissement et rénovation d'une maison familiale comprenant la création d'un appartement au sous-sol, création de nouvelles fenêtres, agrandissement du séjour au rez, création de deux nouveaux balcons, remplacement du chauffage mazout existant par une PAC extérieure et pose d'une isolation périphérique crépie sur le bâtiment.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 278, sise à la Rue de Chaux 39, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MBa.

Dérogation requise: Art. 180 RCC - degré d'utilisation du sol.

Dimensions: Agrandissement séjour: Longueur 4m00, largeur 4m75, hauteur 3m90, hauteur totale 4m30; balcons: longueur 4m70, largeur 3m50, hauteur 4m30.

Genre de construction: Matériaux façades: crépissage, teinte gris; toiture: tuiles brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 31 octobre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 26 septembre 2022.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Les Genevez

Requérant et auteur du projet: Syndicat intercommunal GLM, Jean-René Brahier, Le Chapelat 18, 2855 Glovelier.

Description de l'ouvrage: Construction d'un mur en bordure de la place à fumier existante et remplacement de la partie en bois des façades nord et sud par des tôles thermo-laquées brunes.

Cadastre: Le Prédame. Parcelle N° 231, sise au lieu-dit Les Joux derrière, 2714 Les Genevez. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 17m40, largeur 0m20, hauteur 1m80, hauteur totale 1m80.

Genre de construction: Matériaux façades: tôles thermo-laquées brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Genevez (JU), La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 31 octobre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Genevez, le 26 septembre 2022.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Chevenez

Requérant et auteur du projet: Michael Blaser, Théodoncourt 203h, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Aménagement d'un abri pour matériel agricole, 2 pans, semi-ouvert.

Cadastre: Chevenez. Parcelle N° 2395, sise à la rue Théodoncourt, 2906 Chevenez. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 16m00, largeur 8m76, hauteur 4m90, hauteur totale 6m05.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois, bardage bois brun; toiture: tôles ondulées brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 31 octobre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 26 septembre 2022.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant et auteur du projet: Bernard Vallat, Rue Saint-Hubert 16, 2854 Bassecourt.

Description de l'ouvrage: Construction d'un couvert.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 2509, sise à la rue Saint-Hubert 16, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, HA.

Dérogation requise: A l'article 50 du règlement communal sur les constructions.

Dimensions: Longueur 8m65, largeur 4m50, hauteur 2m84, hauteur totale 4m65.

Genre de construction: Façades: bardage en métal RAL 9006; toiture: plaques ondulées translucides.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 31 octobre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 26 septembre 2022.

Conseil communal.

Montfaucon

Requérant: Villiger Andreas, Le Pré Petitjean 73C, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Espace Plans Sàrl, Eddy Jeanbourquin, Vers l'Eglise 15, 2333 La Ferrière.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation du bâtiment N° 53, transformation du logement existant et aménagement de 2 logements supplémentaires.

Cadastre: Montfaucon. Parcelle N° 247, sise au lieu-dit La Vacherie 53, 2362 Montfaucon. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 21m15, largeur 20m10, hauteur 5m30, hauteur totale 10m48.

Genre de construction: Matériaux façades: moellons existants, isolation intérieure, crépi blanc et pignons en claustra bois naturel; toiture: tuiles Jura rouges + panneaux solaires photovoltaïques rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Montfaucon, Route de Péchillard 40b, 2362 Montfaucon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 31 octobre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 26 septembre 2022.

Conseil communal.

Pleigne

Rectificatif à l'avis de construction

paru dans le Journal officiel N° 33 du 22 septembre 2022

Requérant: Claude Stadelmann, Route de la Courtine 5, 2807 Pleigne. Auteur du projet: Nanon architecture SA, Pascal Henzelin, Achille-Merguin 1, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Démolition partielle du bâtiment existant N° 5b, changement d'affectation, conservation du rez-de-chaussée et aménagement d'une maison familiale en ossature bois avec terrasse suspendue.

Cadastre: Pleigne. Parcelle N° 90, sise au lieu-dit Clos Guenin, Route de la Courtine 5b, 2807 Pleigne. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre CAb. Plan spécial: Plan aménagement local Pleigne.

Dimensions: Longueur 16m90, largeur 10m50, hauteur 6m20, hauteur totale 11m38.

Genre de construction: Matériaux façades rez: maçonnerie existante, nouveau crépi blanc; étages: ossature bois

isolée, **bardage bois gris**; toiture: charpente bois isolée, fini tuiles TC brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Pleigne, Rue de la Forge 2, 2807 Pleigne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 octobre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Pleigne, le 26 septembre 2022.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérants: HCA Immobilier SA, Claude Girardin, Allée des Soupirs 1, 2900 Porrentruy, et Patrick Hauert, Rue de Morimont 31, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: R Dessin Sàrl, Juliane Rérat, La Combatte 96, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Construction d'un bâtiment sur 2 étages dédié à la cantine et aux bureaux du HC Ajoie et création de dortoirs pour les camps de hockey.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 2510, sise à la rue Au Voyebœuf, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAi. Plan spécial: Chemin des Bains - Patinoire et Thermoréseau.

Dérogations requises: Article 51 RCC (distance au chemin piétonnier); article 278 RCC (affectation du sol - UAi); article 19a al. 2d OCAT (plantations arbres).

Dimensions: Longueur 38m28, largeur 29m50, hauteur 7m40, hauteur totale 7m40.

Genre de construction: Matériaux façades: B.A., isolation périphérique et panneaux Fundermax anthracite; toiture: dalle B.A. étanchée, isolée et gravier de finition.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 31 octobre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 21 septembre 2022.

Service UEI.

Rossemaison

Requérants et auteurs du projet: Beata et Jean-Luc Joliat, Rue Les Six-Journaux 6, 2854 Rossemaison.

Description de l'ouvrage: Construction d'une paroi brisevue, le long de la limite sud de la parcelle N° 586.

Cadastre: Rossemaison. Parcelle N° 586, sise à la rue Les Six Journaux 6, 2842 Rossemaison. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAd. Plan spécial: Les Grands Champs modifié.

Dérogation requise: Aux mesures de protection des boisements hors-forêt protégés (arbres, haies, bosquets).

Dimensions: Longueur ~28 m² sur une hauteur de 1m80.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Rossemaison, Chemin des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 31 octobre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 23 septembre 2022.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du démarrage du plan d'action numérique de l'éducation, le Service de l'informatique met au concours un poste d'

Analyste métier / Chef-fe de projet à 80-100 %

Pour une durée déterminée de 2 ans et demi.

Mission: Vous serez en charge des projets informatiques de mise en place des briques technologiques transverses du plan d'action numérique de l'éducation. En qualité de chef-fe de projet intégré-e dans une équipe agile, vous avez notamment les responsabilités suivantes: consolider avec le client le périmètre et les objectifs du projet, être force de proposition pour remettre en question et optimiser les processus, soutenir le client lors de l'élaboration du cahier des charges, procéder à l'évaluation des coûts et des délais, organiser et animer les séances projet, mettre au point le planning et fixer les priorités, superviser le suivi administratif du projet et coordonner les parties prenantes, et assurer le reporting du projet.

Profil: Vous êtes titulaire d'un master universitaire en informatique, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes, et idéalement d'une formation complémentaire en gestion de projets. Vous êtes au bénéfice d'une expérience professionnelle d'au minimum 2 à 4 ans dans un poste similaire. Une expérience dans l'agilité et des connaissances de l'environnement Microsoft O365 sont un atout. Ouvert-e, autonome et résistant-e au stress, vous disposez d'une réelle force de proposition et possédez un esprit d'analyse et de synthèse. Doté-e d'un bon entregent, vous êtes à même de gérer un conflit et faites preuve d'une véritable orientation de service. Vous maîtrisez l'anglais (parlé et écrit). Des connaissances de l'allemand constituent un atout.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice scientifique IIa / Classe 18.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont (possibilité d'effectuer 2 jours de télétravail).

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous

avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 28 octobre 2022** et comporter la mention «Postulation Analyste métier / Chef-fe de projet SDI». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du démarrage du plan d'action numérique de l'éducation, le Service de l'informatique met au concours un poste d'

Architecte logiciel à 80-100 %

Pour une durée déterminée de 2 ans et demi.

Mission: En tant qu'architecte, vous participez à la conception d'architectures logicielles et à l'intégration de solutions dans le cadre du plan d'action numérique de l'éducation. En tant que responsable technique dans des projets innovants, vous collaborez avec des parties prenantes et intégrez les solutions de plusieurs fournisseurs. Vous participez aux projets dès la conception et jusqu'à la mise en production. En outre, en tant que membre d'une communauté d'architecture, vous assurez l'évolution cohérente du développement numérique des écoles et de l'Etat.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un master universitaire en informatique, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes, et d'un DAS dans un domaine lié à l'activité. Vous justifiez de 2 à 4 ans d'expérience dans la réalisation de systèmes complexes ou comme développeur souhaitant évoluer vers un profil différent. Vous possédez de bonnes aptitudes d'écoute et de persuasion. Vous êtes habile à vulgariser les informations pour les utilisateur-trice-s. La connaissance des technologies cloud Microsoft Azure et O365 et une expérience avec des architectures orientées services sont un atout. Vous avez l'équipe d'équipe, le sens des responsabilités et un intérêt pour les nouvelles technologies. Des connaissances dans les méthodologies agiles constituent un avantage. Vous avez d'excellentes connaissances en français, parlé et écrit, ainsi qu'une bonne maîtrise de l'anglais, parlé et écrit. Des connaissances de l'allemand constituent un atout.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice scientifique IIIa / Classe 19.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont (possibilité d'effectuer 2 jours de télétravail).

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous

avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 28 octobre 2022** et comporter la mention «Postulation Architecte logiciel SDI». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ de la titulaire, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) met au concours le poste de

Vétérinaire officiel-le à 80 %

Mission: Assurer les tâches inhérentes aux différents domaines des affaires

vétérinaires (lutte contre les épizooties, santé animale, affaires canines, exercice de la profession, etc.). Assumer également les tâches liées au contrôle des viandes dans les abattoirs des trois districts, à savoir: effectuer les contrôles ante-mortem de l'animal, veiller au respect de la protection de l'animal durant l'abattage, procéder au contrôle des viandes et au contrôle post-mortem des carcasses et réaliser les différents prélèvements aux abattoirs.

Profil: Etre au bénéfice d'un diplôme reconnu en médecine vétérinaire et avoir suivi la formation qualifiante de vétérinaire officiel-le (une personne ne disposant pas de cette formation doit s'engager à la suivre dès son engagement). Expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans le service vétérinaire public ou cursus équivalent. Compétences et aptitude requises: motivation et conscience professionnelle de haut niveau, bonne capacité de communication, sens de l'organisation et développement de projets, intérêt pour les questions administratives et juridiques, capacité de travail et résistance au stress élevées, être souple dans l'horaire de travail. Permis de conduire et véhicule privé vivement souhaités.

Fonction de référence et classe de traitement:
Vétérinaire officiel-le / Classe 21.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieux de travail: Dans les trois districts du Jura.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Dr Flavien Beuchat, vétérinaire cantonal et chef du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, tél. 032 420 52 80.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 14 octobre 2022** et comporter la mention «Postulation Vétérinaire officielle à 80%». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement annonce sa décision de fournir une nouvelle

accréditation à un-e logopédiste diplômé-e

lui permettant de facturer des mesures pédagogiques à charge du Service de l'enseignement

Mission: Contribuer, au travers de sa discipline, au bon état de santé des personnes en consultation, ainsi que favoriser l'éveil, la communication et le langage oral et/ou écrit des patients. Participer aux échanges nécessaires d'informations relatifs à l'évolution des patients. Gérer le suivi administratif des dossiers.

Exigences: Etre titulaire d'un master universitaire, d'une expérience professionnelle de base et, au plus tard au moment de l'octroi de l'accréditation, d'une autorisation de pratique délivrée par le Service de la santé, conformément à l'ordonnance concernant l'exercice des professions de la santé.

Taux d'activité: 100% (possibilité de partager le poste).

Lieu d'activité: Delémont, Franches-Montagnes et Porrentruy.

Entrée en fonction: 1^{er} novembre 2022 ou à convenir.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Dominique Inglada, responsable de la Commission d'indication pour le Service de l'enseignement, tél. 032 420 54 10.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention «Demande d'accréditation» à M. Fred-Henri Schnegg, chef du Service de l'enseignement, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont **jusqu'au 27 octobre 2022**.



Suite au départ de la personne titulaire, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste

Assistant-e social-e Secteur Protection de l'adulte

Taux d'activité: 85%

Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.

Mission: Vous exécutez personnellement, avec l'appui du secteur comptable interne, les mesures de protection de l'adulte qui vous sont confiées, principalement des mandats de curatelle. En particulier, vous veillez à garantir

les besoins fondamentaux des personnes sous protection, selon les dispositions des décisions de l'APEA. Pour ce faire, vous développez un travail interdisciplinaire en faveur des personnes concernées tout en visant à préserver et développer leur indépendance. Vous coopérez avec l'APEA pour l'exécution des mesures ainsi que dans le cadre de la formation des curateurs privés.

Exigences: Vous êtes titulaire d'un diplôme HES en travail social ou d'une formation jugée équivalente. Vous disposez d'une expérience professionnelle confirmée, idéalement dans le domaine du travail social ou apparenté. Votre sens aigu des relations humaines, allié à votre nature affirmée et stable, vous permet d'interagir utilement avec des personnes d'horizons très différents présentant des fragilités souvent importantes. De plus, vous savez faire preuve d'une grande réserve dans le traitement des données personnelles à caractère sensible notamment. Vous vous distinguez par une aptitude marquée à travailler sous tension et à poser des priorités, et contribuez au bon fonctionnement du secteur Protection de l'adulte par votre attitude positive dans un contexte dynamique. Vous maîtrisez les outils administratifs usuels, ne faites l'objet d'aucune poursuite et d'aucune inscription au casier judiciaire, et n'êtes débiteur d'aucun acte de défauts de bien. Vous disposez de votre pleine capacité civile. Une bonne connaissance du système des assurances sociales représente un atout.

Traitement: Assistant-e social-e, classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2023.

Lieux de travail: Delémont, Porrentruy, Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Julien Christe, responsable du secteur Protection de l'adulte, au 032 420 72 72.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels et doivent être adressées par mail à postulations@srju.ch ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Travailleur-euse social-e Protection de l'adulte », **jusqu'au vendredi 14 octobre 2022.**

En cas d'invitation à un entretien, il vous sera demandé de fournir les extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils.

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Municipalité de Porrentruy Service UEI
Service organisateur/Entité organisatrice: Service UEI, à l'attention de Yan Pellaton, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, Suisse, E-mail: yan.pellaton@porrentruy.ch
- 1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
 Selon l'adresse indiquée au point 1.1
- 1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
 12.10.2022
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 24.10.2022. **Heure:** 12h00.

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 **Date de l'ouverture des offres:** 25.10.2022.

Remarques: L'ouverture des offres n'est pas publique. Elle est consignée dans un procès-verbal tenu conjointement par deux représentants du comité d'évaluation. Le procès-verbal d'ouverture des offres est affiché à la Municipalité de Porrentruy durant 15 jours, à compter du jour suivant l'ouverture des offres.

1.6 **Genre de pouvoir adjudicateur**

Commune/Ville

1.7 **Mode de procédure choisi**

Procédure ouverte

1.8 **Genre de marché**

Marché de travaux de construction

1.9 **Marchés soumis aux accords internationaux**

Non

2. Objet du marché

2.1 **Genre du marché de travaux de construction**

Exécution

2.2 **Titre du projet du marché**

Porrentruy - Réaménagement de la place des Benelats

2.3 **Référence / numéro de projet**

Travaux de génie civil et de paysagiste

2.4 **Marché divisé en lots?**

Non

2.5 **Vocabulaire commun des marchés publics**

CPV: 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Catalogue des articles normalisés (CAN):

111 - Travaux en régie,
 112 - Essais,
 117 - Démolitions et démontages,
 135 - Maintenance et réhabilitation canalisations,
 151 - Constructions de réseaux enterrés,
 181 - Aménagements extérieurs,
 211 - Fouilles et terrassements,
 213 - Travaux hydrauliques,
 221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation,
 222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers,
 223 - Chaussées et revêtements,
 237 - Canalisations et évacuation des eaux,
 241 - Constructions en béton coulé sur place,
 113 - Installations de chantier

2.6 **Objet et étendue du marché**

L'appel d'offre porte sur des travaux de génie civil et de paysagiste pour:

- réfectionner la chaussée et la réalisation de la place en pavage (Municipalité de Porrentruy)
- assainir les canalisations d'eau pluviale (Municipalité de Porrentruy)
- assainir les réseaux d'eau potable (Municipalité de Porrentruy)
- assainir les canalisations d'eaux mixtes (Municipalité de Porrentruy)
- assainir l'éclairage public (Municipalité de Porrentruy)
- création d'une noue urbaine (Municipalité de Porrentruy)

- végétaliser les futurs espaces verts (Municipalité de Porrentruy)
- modifier le réseau de chauffage à distance (Thermoréseau Porrentruy SA)

2.7 Lieu de l'exécution

Porrentruy, place des Bannelats

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 10.4.2023. **Fin:** 29.4.2024

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début: 10.4.2023. **Fin:** 29.4.2024

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émoulement de participation n'est requis

3.10 Langues

Langues acceptées pour les offres: Français

Langue de la procédure: Français

3.11 Validité de l'offre

9 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

3.13 Conduite d'un dialogue

Non

4. Autres informations**4.3 Visite des lieux**

Aucune visite des lieux n'est prévue.

Il appartient au soumissionnaire de prendre connaissance des lieux du marché. Aucune revendication sur les aspects (topographie, états de surface et nature des revêtements, etc.) et sur les difficultés spécifiques du chantier (localisation, trafic, emprises, entraves diverses, accès, chantier annexe etc.) ne pourra être prise en compte.

4.4 Exigences fondamentales

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service demandeur/Entité adjudicatrice:

VADEC SA

Service organisateur/Entité organisatrice: VADEC SA, à l'attention de Le Directeur Général, Rue de l'Industrie 39, 2300 La Chaux-de-Fonds, Suisse, Téléphone: 032 967 68 01, E-mail: info@vadec.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de services

1.5 Marchés soumis aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

Vadec - Collecte des déchets urbains combustibles (DUC) du « périmètre BE-JU-NE » 2023

Objet et étendue du marché: Ramassage et transport d'environ 3200 tonnes par an de déchets urbains combustibles (DUC) vers les usines de valorisation thermique des déchets (UVTD) de Vadec, pour 20 communes des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel, comptant environ 20000 habitants.

2.2 Catégorie de services

Catégorie de services CPC: [16] Services d'enlèvement des ordures et d'élimination des eaux usées; services d'assainissement et services analogues

2.3 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 90511200 - Services de collecte des ordures ménagères

3. Décision d'adjudication**3.1 Critères d'adjudication**

Prix (R1) - Pondération 60%

Organisation - moyens (R6) - Pondération 10%

Organisation - méthodes (R7) - Pondération 10%

Organisation - santé & sécurité (R11) -

Pondération 10%

Qualité - propriétés ressources (R18) -
Pondération 10%

Commentaires: Critères d'aptitude
(éliminatoire si < 2.5/5):

- . organisation qualité (Q1)
- . développement durable (Q5)
- . références (Q7)

Et éliminatoire si moyenne des 3 critères < 3/5

3.2 Adjudicataire

Nom: Curty Transports S.A., Curty Transports SA
p/a Rue du Collège 72, 2300 La Chaux-de-Fonds,
Suisse

Prix (prix total): CHF 2205642.00 avec 7.7% de TVA

Remarque: Montant TTC pour 5 années

3.3 Raisons de la décision d'adjudication

Raisons: L'offre remplit les conditions de recevabilité.

Le soumissionnaire remplit les conditions de participation et les critères d'aptitude.

L'offre est la plus avantageuse au vu des critères d'adjudication.

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres

Publication du: 29.4.2022

Organe de publication: Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel
Numéro de la publication 1257585

4.2 Date de l'adjudication

Date: 23.8.2022

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 2
